

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 1^{er} octobre 2012, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion
Hélène Pelchat
Éric Blanchette

Daniel Blais
Guylaine Blais
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2012-10-273

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance de consultation publique du 4 septembre 2012 ;
 - 3.2. Séance ordinaire du 4 septembre 2012 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 30 septembre 2012 ;
8. Avis de motion ;
 - 8.1. Règlement no 238-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Isidore ;
9. Dépôt de soumissions ;
 - 9.1. Nettoyage de puisards ;
10. Inspection municipale ;
 - 10.1. Travaux à autoriser ;
 - 10.2. Fauchage des terrains vacants ;
11. Inspection en bâtiments ;
 - 11.1. Émission des permis ;
 - 11.2. Dossiers des nuisances ;
12. Sécurité incendie ;
 - 12.1. Demandes du directeur ;
 - 12.2. Renouvellement du contrat avec CAUCA ;
13. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
 - 13.1. Demande d'autorisation ;

- 13.1.1. Ferme Cinco inc. ;
- 14. Centre municipal ;
 - 14.1. Ancien local de la bibliothèque ;
 - 14.1.1. Travaux de réaménagement ;
 - 14.1.2. Achat de mobilier et autres ;
- 15. Station d'épuration ;
 - 15.1. Analyses d'eaux usées ;
 - 15.2. Inspection des ouvrages par le MAMROT ;
- 16. Refinancement ;
 - 16.1. Règlements nos 108-2002 (rang de la Rivière), 169-2007 (Centre municipal) et 172-2007 (Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2) ;
- 17. Divers ;
- 18. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2012-10-274 3.1. Séance de consultation publique du 4 septembre 2012

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance de consultation publique du 4 septembre 2012 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2012-10-275 3.2. Séance ordinaire du 4 septembre 2012

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2012 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen questionne concernant les chats errants. Monsieur le maire fournit les explications pertinentes et profite de l'occasion pour faire une mise au point concernant la vidange des fosses septiques.

5. CORRESPONDANCE

Monsieur Réal Turgeon, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2012-10-276 Comité Entraide-Secours - demande d'appui financier

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de soutenir le Comité Entraide-Secours en défrayant les coûts pour l'impression et la distribution sur le territoire d'un feuillet publicitaire relatif à la Guignolée qui se tiendra le 2 décembre 2012.

Adoptée

2012-10-277 Opération Nez Rouge Sainte-Marie - demande de soutien financier

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore souscrive à Opération Nez Rouge Sainte-Marie pour un montant de cent dollars (100,00 \$) afin d'aider à atteindre l'objectif de sensibilisation des conducteurs à agir de façon responsable.

Adoptée

2012-10-278 Expo St-Isidore/Bassin de la Chaudière

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore verse à Expo St-Isidore/Bassin de la Chaudière les montants suivants :

- 1 750,00 \$ électricité du stationnement 128 route Coulombe, année 2012,
payé à même le fonds des activités de fonctionnement
- 80 000,00 \$ travaux au stationnement 142 route Coulombe
payé à même le Fonds du Pacte rural (45 000,00\$) et l'excédent
accumulé non affecté (35 000,00 \$).

Adoptée

2012-10-279 Ecole Barabé-Drouin - demande de participation financière

CONSIDÉRANT QUE l'école Barabé-Drouin a comme désir l'aménagement de la cour par le projet « J'accoure pour Barabé » ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet, dont les objectifs visent à offrir aux élèves un environnement stimulant, permettra de vivre des activités diversifiées et sécuritaires ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est d'avis que d'offrir un tel environnement est un moyen efficace pour répondre aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement et rejoint les priorités en terme de promotion des saines habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT QUE l'école Barabé-Drouin a déposé une demande de subvention auprès du Fonds du Pacte rural de la Nouvelle-Beauce ;

À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie le projet « J'accoure pour Barabé » qui consiste en l'aménagement de la cour de l'école Barabé.

QUE le conseil s'engage à contribuer au projet comme participation financière du milieu jusqu'à concurrence de dix mille six cent vingt dollars (10 620,00 \$) advenant l'inadmissibilité au Fonds du Pacte rural.

QUE la présente dépense soit appliquée à l'exercice financier 2013.

Adoptée

2012-10-280

Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - demande de subvention - agrandissement et rénovation du garage municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet l'agrandissement et la rénovation du garage municipal situé au 188, rue Sainte-Geneviève, lot 3 029 453 ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement prévu est approximativement de deux cent cinquante mètres carrés (250 m²) ;

CONSIDÉRANT QUE ledit garage sert également d'abri pour les véhicules d'urgence ainsi que l'entreposage d'équipements de voirie et incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge l'utilisation des lieux dangereuse et non sécuritaire dû au manque d'espace ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition récente de nouveaux camions citerne et de voirie rend problématique l'utilisation des espaces communs ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) dispose de fonds permettant de mettre en place des infrastructures reliées audit projet ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une procédure de réactualisation des demandes d'aide financière n'ayant pas fait l'objet de promesse d'aide par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, toutes les demandes d'aide financière ayant été déposées avant le 1^{er} avril 2010 seront fermées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge pertinent de procéder au dépôt d'une nouvelle demande d'aide financière au Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une demande d'aide financière au Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités afin de permettre l'agrandissement du garage municipal.

QUE le conseil s'engage à défrayer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou sa remplaçante, soit autorisée à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Maxime Bernier, député de Beauce et monsieur André Spénard, député de Beauce-Nord.

Adoptée

2012-10-281 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - demande de subvention - rénovation de la salle Amicale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet la rénovation de la salle Amicale située au 126, rue Saint-Joseph, lot 4 713 052, dont la construction date de 1927 ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble a une superficie approximative de cent trente-six mètres carrés et six dixièmes (136,6 m²) ;

CONSIDÉRANT QUE des rénovations majeures sont jugées prioritaires afin de rendre les lieux sécuritaires aux usagers et aux normes d'édifices publics, entre autres rampe pour handicapés, salle de bain adaptée, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE la salle Amicale sert de lieu de rencontres familiales regroupant toutes les catégories d'âges ainsi que de nombreux organismes communautaires et de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage de la salle Amicale s'amplifie dû à l'arrivée nombreuse de nouvelles familles ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) dispose de fonds permettant de mettre en place des infrastructures reliées audit projet ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une procédure de réactualisation des demandes d'aide financière n'ayant pas fait l'objet de promesse d'aide par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, toutes les demandes d'aide financière ayant été déposées avant le 1^{er} avril 2010 seront fermées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge pertinent de procéder au dépôt d'une nouvelle demande d'aide financière au Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une demande d'aide financière au Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités afin de permettre des rénovations majeures à la salle Amicale.

QUE le conseil s'engage à défrayer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou sa remplaçante, soit autorisée à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Maxime Bernier, député de Beauce, et monsieur André Spénard, député de Beauce-Nord.

Adoptée

2012-10-282 **Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - demande de subvention - aménagement du parc de l'aréna - phase 2**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet de procéder à la deuxième phase de l'aménagement du parc de l'aréna situé à l'arrière du Centre municipal, 130 route Coulombe, lot 3 029 499 au cadastre du Québec et ce, afin de répondre adéquatement aux besoins des nouveaux résidents et des familles déjà établies ;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Isidore, étant une municipalité jeune et dynamique, cherche à stimuler le milieu familial et, par conséquent, se doter d'équipements favorisant les activités sportives et de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la planification stratégique régionale et de nombreux programmes gouvernementaux figurent la promotion de la santé et de la forme physique ;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond adéquatement aux besoins des nouveaux résidents, des familles déjà établies et à venir ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) dispose de fonds permettant de mettre en place des infrastructures reliées audit projet ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une procédure de réactualisation des demandes d'aide financière n'ayant pas fait l'objet de promesse d'aide par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, toutes les demandes d'aide financière ayant été déposées avant le 1^{er} avril 2010 seront fermées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge pertinent de procéder au dépôt d'une nouvelle demande d'aide financière au Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une demande d'aide financière au Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités afin de permettre l'aménagement de la deuxième phase du parc de l'aréna.

QUE le conseil s'engage à défrayer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou sa remplaçante, soit autorisée à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Maxime Bernier, député de Beauce, et monsieur André Spénard, député de Beauce-Nord.

Adoptée

2012-10-283 **Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - demande de subvention - construction d'une piste cyclable**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet la réalisation d'une piste cyclable dans la route Coulombe reliant le secteur urbain à la route Kennedy ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a élaboré avec Génivar un projet de mise en place de la piste cyclable dans ledit secteur, sur une distance d'un kilomètre et cinq dixièmes (1,5 km) entre l'aréna et la route Kennedy ;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon de route a été témoin de nombreux accidents graves dont plusieurs mortels au cours des quarante (40) dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore veut accroître la sécurité des citoyens dû aux risques élevés pour les piétons et les cyclistes dans le secteur ciblé ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) comprend un volet pour des projets à incidences économiques ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une procédure de réactualisation des demandes d'aide financière n'ayant pas fait l'objet de promesse d'aide par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, toutes les demandes d'aide financière ayant été déposées avant le 1^{er} avril 2010 seront fermées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge pertinent de procéder au dépôt d'une nouvelle demande d'aide financière au Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une demande d'aide financière au Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités afin de permettre la construction d'une piste cyclable dans la route Coulombe.

QUE le conseil s'engage à défrayer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou sa remplaçante, soit autorisée à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Maxime Bernier, député de Beauce et monsieur André Spénard, député de Beauce-Nord.

Adoptée

2012-10-284

Centre local de développement de La Nouvelle-Beauce - 34^e souper annuel des gens d'affaires

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation de trois (3) membres à assister au 34^e souper annuel des gens d'affaires de La Nouvelle-Beauce, qui aura lieu le 30 octobre 2012 à Sainte-Marie au coût de quatre-vingt-dix

dollars (90,00 \$) par personne, taxes incluses.

Adoptée

Le conseil convient :

- de maintenir la facture émise à Réseau Encans Québec relative à l'intervention du service incendie pour des fausses alarmes ;
- d'inviter les citoyens, par l'entremise du journal Entre-Nous, à participer à la Semaine québécoise de réduction des déchets qui se tient du 14 au 21 octobre 2012 ;
- de transmettre l'invitation à participer au Colloque de l'industrie touristique beauceronne qui se tiendra à St-Georges le 1^{er} novembre 2012 à l'Expo St-Isidore/Bassin de la Chaudière ainsi qu'au comité des loisirs de Saint-Isidore ;
- de prendre acte du dépôt des comptes rendus relativement aux formations de mesdames Louise Chabot sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, Evelyne Boutin et Guylaine Émond sur le logiciel «Gestion des immobilisations» et monsieur Richard Allen sur les étangs aérés.

2012-10-285 6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 1417 à 1433 inclusivement, les chèques nos 9291 à 9377 inclusivement (les chèques 9292 à 9314 étant annulés) et les salaires, totalisant quatre cent vingt-sept mille cent vingt-quatre dollars et vingt-et-un cents (427 124,21 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 30 SEPTEMBRE 2012

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et charges au 30 septembre 2012.

8. AVIS DE MOTION

8.1. Règlement no 238-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Isidore

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 238-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Isidore.

Daniel Blais,
Conseiller

9. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2012-10-286 **9.1. Nettoyage de puisards**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour le nettoyage de puisards à quatre (4) entreprises spécialisées ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, excluant les taxes :

- Les Entreprises Claude Boutin (2005) inc. 1 890,00 \$
- National Vacuum inc. 2 160,00 \$
- Sancovac 2000 inc. 3 040,20 \$
- Veolia ES Canada Services Industriels inc. 1 995,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la soumission de Les Entreprises Claude Boutin (2005) inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le nettoyage de puisards à l'automne 2012 au prix de deux mille cent soixante-treize dollars et trois cents (2 173,03 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

10. INSPECTION MUNICIPALE

2012-10-287 **10.1. Travaux à autoriser**

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

	<u>COÛTS ESTIMÉS</u> (incluant les taxes)
Nettoyage de fossés	
route Coulombe (à la hauteur du 165)	886,46 \$
route Larose (au centre)	4 466,78 \$

Adoptée

Suite au rapport déposé par le directeur des travaux publics, la municipalité de Saint-Isidore maintient le statut quo concernant la limite de vitesse sur la rue Sainte-Geneviève nord et le délai de la lumière à l'intersection des routes Coulombe/Kennedy en direction de Sainte-Hénédine.

10.2. Fauchage des terrains vacants

Le dossier concernant le fauchage des terres et terrains vacants est finalisé.

11. INSPECTION EN BÂTIMENTS

11.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de septembre 2012.

11.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de septembre 2012.

2012-10-288 Monsieur Mario Nadeau

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Nouvelle-Beauce interdit l'exploitation d'entreprises industrielles (familiales et/ou artisanales) dans la zone agricole ;

ATTENDU QU'un usage autre qu'agricole, soit une entreprise de tournage de bois située au 184 rang de la Grande-Ligne, lot 3 028 972, exerce ses activités depuis 1999 ;

ATTENDU QUE la municipalité a supporté l'exploitation de ladite entreprise jusqu'en avril 2013 et ce, afin de permettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce d'étudier la faisabilité d'une modification au schéma d'aménagement et de développement ;

ATTENDU QUE l'étude n'est pas finalisée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de prolonger, pour une autre période de cinq (5) ans soit jusqu'au 7 avril 2018, l'exploitation industrielle située au 184 rang de la Grande-Ligne et ce, afin de permettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce de poursuivre leur démarche dans le dossier.

Adoptée

12. SÉCURITÉ INCENDIE

2012-10-289 12.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Remplacement de 3 boyaux brisés, excluant le transport	413,91 \$
Journée Hot day <i>Fournisseur : Aréo-Feu</i>	25,00 \$
Réparation de radio <i>Fournisseur : Novicom 2000 inc.</i>	82,45 \$

Réparation de scie à chaîne 25,87 \$
Réparation et achat d'une chaîne 173,38 \$
Fournisseur : Mécani-Beauce inc.

Formation May day pour 1 pompier 333,43 \$
Fournisseur: École Polytechnique

Adoptée

2012-10-290 **12.2. Renouvellement du contrat avec CAUCA**

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'entente de fourniture de service d'appels 9-1-1- avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour une durée d'un (1) an, aux conditions énoncées dans la proposition soumise.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

13. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

13.1. Demande d'autorisation

2012-10-291 **13.1.1. Ferme Cinco inc.**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Leullier est propriétaire du lot 3 028 506 au cadastre du Québec, situé sur la route du Vieux-Moulin, d'une superficie totale de trois cent six mille cinquante-trois mètres carrés (306 053 m.c.) ;

CONSIDÉRANT QUE sur une partie dudit lot d'une superficie de droits acquis de cinq mille mètres carrés (5 000 m.c.), on retrouve une résidence (incendiée le 9 septembre 2012), un garage, une grange et deux remises ainsi qu'un verger ;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Cinco inc., futur acquéreur, désire obtenir une autorisation de lotir et aliéner la superficie de droits acquis tout en augmentant celle-ci à sept mille trois cent trente-quatre mètres carrés et un dixième (7 334,1 m.c.) afin de rendre conforme les installations septiques et respecter la distance minimale recommandée du puits d'eau potable qui alimente la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est sans impact sur les activités agricoles environnantes ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE JACQUES S'ABSTIENT DE SE PRONONCER DÉCLARANT SON INTÉRÊT DANS CE DOSSIER

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de Ferme Cinco inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

concernant l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 3 028 506 à des fins d'agrandissement résidentiel.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

14. CENTRE MUNICIPAL

14.1. Ancien local de la bibliothèque

2012-10-292 14.1.1. Travaux de réaménagement

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le directeur des travaux publics à superviser les travaux des entreprises suivantes et ce, dans le projet de réaménagement de l'ancien local de la bibliothèque :

Pose de gypses et tirage de joints	Pierre Gosselin Jointoyeur inc.
Achat et pose de blocs de béton	Maçonnerie Parek inc.
Achat de matériaux de construction	Matériaux St-Isidore inc. et autres
Achat de matériel d'électricité/plomberie	Deschênes et fils inc. et autres
Achat et pose de la peinture	François Cloutier entrepreneur peintre
Achat et pose des couvre-planchers	Évangéliste Lecours rembourreur

QUE le budget alloué pour les dépenses précitées soit de cinquante mille dollars (50 000,00 \$) et empruntés au fonds de roulement, pour une durée maximale de huit (8) ans, remboursable annuellement à compter de l'année 2013.

Adoptée

14.1.2. Achat de mobilier et autres

Sujet reporté.

15. STATION D'ÉPURATION

2012-10-293 15.1. Analyses d'eaux usées

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle, aux mêmes conditions, l'entente avec Biolab afin d'effectuer l'analyse des échantillons d'eaux usées, au coût annuel de huit cent quatre-vingt-quatre dollars et seize cents (884,16 \$), taxes incluses, excluant les frais de transport pour le retour des échantillons, débutant le 1^{er} novembre 2012 pour une durée de vingt-six (26) mois et ce, telle la proposition soumise le 27 septembre 2012.

Adoptée

2012-10-294 15.2. Inspection des ouvrages par le MAMROT

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine les achats et/ou les travaux qui ont été effectués sous la supervision du directeur des travaux publics suite à l'inspection des ouvrages d'assainissement des eaux usées par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire comme suit :

CÔUTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Achat de conduite d'aspiration de l'échantillonneur	33,06 \$
Achat de sachets pour l'analyse des orthophosphates	77,26 \$
<i>Fournisseur : Puribec inc.</i>	
Élimination de la végétation des digues	1 453,28 \$
<i>Fournisseur : Benoit L'Heureux inc.</i>	
Installation d'un enregistreur d'événements au poste no.1	1 011,25 \$
<i>Fournisseur : CWA Mécanique de procédé</i>	

Adoptée

16. REFINANCEMENT

2012-10-295

16.1. Règlements nos 108-2002 (rang de la Rivière), 169-2007 (Centre municipal) et 172-2007 (Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2)

ATTENDU QUE les règlements d'emprunt nos 108-2002, 169-2007 et 172-2007 ont respectivement pour objet des travaux d'aménagement du rang de la Rivière, des travaux d'agrandissement du Centre municipal et des travaux d'égout et de voirie dans le Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2 ;

ATTENDU QUE les procédures de financement permanent desdits règlements sont prévues pour la séance du 7 novembre 2012 ;

ATTENDU QUE le montant à financer desdits règlements d'emprunt est de un million quatre cent soixante-huit mille dollars (1 468 000 \$) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire procéder au financement permanent de gré à gré en respectant les procédures légales déterminées par les ministères concernés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore informe le ministère des Finances que le financement permanent des règlements nos 108-2002, 169-2007 et 172-2007 au montant de un million quatre cent soixante-huit mille dollars (1 468 000 \$) sera négocié de gré à gré auprès de la Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce.

QUE les conditions de financement seront adoptées à la séance du 7 novembre 2012 et le billet sera daté du 14 novembre 2012.

Adoptée

17. DIVERS

Aucun sujet.

18. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Réal Turgeon, maire, déclare la séance close.

2012-10-296 IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 30.

Adopté ce 5 novembre 2012.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
